ANNEXE 6

DES REGLEMENTS GENERAUX

REGLEMENT DES COMPETITIONS FEMININES

SAISON 2024-2025

Sommaire

TITRE I. GENERALITES 3
ARTICLE 1. ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 3
ARTICLE 2. ORGANISATION D'UNE JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ 3
ARTICLE 3. INSCRIPTIONS DES EQUIPES 3
ARTICLE 4. CATEGORIE D'AGE 4
ARTICLE 5. LA LICENCE 4
ARTICLE 6. DECOMPTE DES POINTS 4
ARTICLE 7. ARBITRAGE DES MATCHS 4
ARTICLE 8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES 4
ARTICLE 9. SANCTIONS LIEES AUX FORFAITS 5
ARTICLE 10. SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS 5
ARTICLE 11. COMMUNICATION 5

TITRE II : CHAMPIONNATS FEMININS 5
ARTICLE 12. PROGRAMMATION DES MATCHS 5
ARTICLE 13. LES OFFRES DE PRATIQUE FEMININES (FESTIVALS ET CHAMPIONNATS) 5
ARTICLE 14. LIEUX DE MATCHS 7
ARTICLE 15. RECOMPENSES 7
ARTICLE 18. RECOMPENSES 8

TITRE III. COUPES FEMININES 8
ARTICLE 19. PARTICIPATION DES EQUIPES 8
ARTICLE 20. NOMBRE DE JOUEUSES 8
ARTICLE 21. REMPLACEMENT DES JOUEUSES 8
ARTICLE 22. FORMAT DE LA COMPETITION 9
ARTICLE 23. DUREE DES MATCHS 9
ARTICLE 24. LES LOIS DU JEU 9
ARTICLE 25 : RECOMPENSES 9
ARTICLE 26. PARTICIPATION DES EQUIPES 9
ARTICLE 27. NOMBRE DE JOUEUSES 9
ARTICLE 28. REMPLACEMENT DES JOUEUSES 9
ARTICLE 29. FORMAT DE LA COMPETITION 9
ARTICLE 30. DUREE DES MATCHS 9
ARTICLE 31. LES LOIS DU JEU 9
ARTICLE 32 : RECOMPENSES 10
ARTICLE 33. TROPHEE DES CHAMPIONNES 10
ARTICLE 34. RECLAMATION 10

PREAMBULE

Le football féminin ne cesse de se développer dans le monde entier et la FIFA, convaincue du fort potentiel qu'il représente, encourage tous ses membres à mettre en place des actions au profit des femmes de toutes les catégories. Notre objectif est d'amener le football féminin au cœur du jeu et assurer que le ballon rond ouvre des perspectives aux femmes et aux jeunes filles, sur le terrain comme en dehors. Continuons à travailler ensemble pour offrir au football féminin l'exposition, les ressources et l'attention qu'il mérite.

TITRE I. GENERALITES

Article 1. Organisation de la saison sportive

La FTF gère les compétitions féminines.

- La Direction Technique, en collaboration avec la Commission Fédérale Football Féminin, définit les formats des championnats féminins.
- La Direction des compétitions est chargée de l'organisation et de la gestion des championnats féminins.

Article 2. Organisation d'une journée du Football Féminin

o Le délégué désigné par le club recevant assure notamment le bon déroulement de la compétition

o A défaut d'arbitre accrédité FTF/CFA, l'équipe recevante a tout pouvoir pour assurer le bon déroulement de la compétition. Il a ainsi le pouvoir :

- D'arrêter un match,
- D'exclure toute joueuse du terrain pour atteinte à l'intégrité de la personne (coup dangereux) après avoir demandé à l'arbitre central une interruption de la rencontre,
- D'exclure du stade toute personne coupable d'incivilités (injures, …).

Article 3. Inscriptions des équipes

- L'engagement des équipes est gratuit.

o Dossier d'engagement :

✓ 1 personne au moins, du staff de l'équipe féminine, doit être dédiée à l'arbitrage des matchs. Elle peut être soit un dirigeant, soit un éducateur du club.

o Feuille de match :

- Les feuilles de match sont préétablies par la FTF et envoyées à l'équipe recevante par courriel.

- L'équipe recevante est tenue de déposer les feuilles de match à la FTF au plus tard le mardi 12h00 qui suit la rencontre ou par courriel aux adresses électroniques suivantes :

yohan.tristant@ftf.pf ; david.changkoeichang@ftf.pf

Article 4. Catégorie d'âge

a. Catégories féminines

1. Catégorie Senior F. : à partir de 17 ans
2. Catégorie U17 F : 14 à 16 ans
3. Catégorie U14 F : 11 à 13 ans
4. Catégorie U11 F : 9, 10 ans
5. Catégorie U9 F : 7, 8 ans

b. Sur-classement

- Une joueuse de 15 ans révolus peut évoluer en catégorie Senior F
- 3 joueuses de 15 ans révolus par équipe peuvent participer à la rencontre

Article 5. La licence

- Toute joueuse doit être titulaire de la licence **FTF** visée du médecin pour aptitude à la pratique sportive
- Toute joueuse âgée de plus de 45 ans doit passer un test à l'effort

Article 6. Décompte des points

Toutes les compétitions ont un décompte des points identique et défini comme suit :

- Victoire = 4 points
- Match nul = 2 points
- Défaite = 1 point
- Forfait = 0 point
- Pénalité = 0 point

Article 7. Arbitrage des matchs

La désignation des arbitres est faite par le responsable du Département Technique d'Arbitrage, en concertation avec la Commission Fédérale d'Arbitrage.

A défaut, l'équipe recevante doit OBLIGATOIREMENT présenter un arbitre et un arbitre assistant et l'équipe adverse un arbitre assistant.

Article 8. Sanctions disciplinaires

- Les sanctions disciplinaires et financières sont celles figurant dans le code disciplinaire et à l'annexe 2 des Règlements Généraux.

- Les sanctions infligées aux joueuses doivent impérativement figurer sur la feuille de match transmise à l'administration de la FTF.

- Une joueuse ne peut participer à une rencontre tant que les sommes dues à la FTF, à la suite du prononcé d'amendes, ne sont pas réglées à la fédération.

Article 9. Sanctions liées aux forfaits

- Toute équipe absente sur le terrain 15 minutes à partir de l'heure officielle du coup d'envoi de la rencontre dûment constatée par l'arbitre est déclarée forfait.

- Toute équipe ayant été déclarée forfait est sanctionnée d'une amende financière suivant l'annexe 2 des Règlements Généraux.

Article 10. Sécurité des personnes et des biens

- Le bon déroulement des journées du Football Féminin repose fondamentalement sur l'état d'esprit de ses adhérents.
- Ainsi, tout mauvais comportement et toute injure proférée à l'égard d'autrui entraînent l'exclusion du match ou de la compétition de l'auteur des faits.
- Toute tentative d'agression ou agression entraîne l'exclusion de l'auteur des faits de la FTF selon les dispositions définies à l'annexe 2 des Règlements Généraux.
- La consommation d'alcool et de produits illicites est interdite à l'intérieur du stade et dans les parkings.

Article 11. Communication

- Externe – Exposition médiatique :

- La médiatisation des rencontres sportives et ses résultats sont diffusés sur le site de la FTF et sur ses réseaux sociaux.
- Les rencontres sportives peuvent faire l'objet d'un reportage sur Fenua Foot.
- Les rencontres sportives peuvent faire l'objet d'un enregistrement visuel diffusé en direct et/ou en décalé.

TITRE II : CHAMPIONNATS FEMININS

TAHITI

Article 12. Programmation des matchs

- Les matchs sont organisés généralement le vendredi, samedi et le dimanche.

- Tout match peut être modifié avec l'accord de l'équipe adverse au plus tard 15 jours avant le coup d'envoi et validation par la direction des compétitions.

Article 13. Les offres de pratique féminines (Festivals et Championnats)

A- Catégorie U9 F – Foot à 5

- La compétition se déroule sous forme de festival.

o Durée du match : 1 période de 12 minutes

o Nombre de joueuses : 5 titulaires

o Dimension du terrain : les matchs se jouent sur un quart de terrain.

o Dimension des buts : 3 m x 2 m (buts de foot à 5 en plastique) ; à défaut, des piquets avec les mêmes dimensions sont tolérés.

o Toute équipe présentant moins de 3 joueuses sur le terrain est déclarée forfait

B- Catégorie U11 F – Foot à 5

- Le championnat se déroule sous forme de festival.
- Durée du match : 1 période de 15 minutes
- Nombre de joueuses : 5 titulaires
- Dimension du terrain : les matchs se jouent sur un quart de terrain.
- Dimension des buts : 3 m x 2 m (buts de foot à 5 en plastique) ; à défaut, des piquets avec les mêmes dimensions sont tolérés.
- Toute équipe présentant moins de 3 joueuses sur le terrain est déclarée forfait.

C- Catégorie U14 F – Foot à 8

o Le championnat se déroule sous forme de festival.

o Durée du match : 1 période de 15 minutes

o Nombre de joueuses : 8 titulaires dont une gardienne de but.

o Dimension du terrain : les matchs se jouent sur demi terrain.

o Dimension des buts : 2 buts de foot réduit (6 m x 2,10 m)

o Toute équipe présentant moins de 5 joueuses sur le terrain est déclarée forfait.

D- Catégorie U17 F – Foot à 8

- La compétition se déroule sous forme de championnat.
- Durée du match : 2 périodes de 40 minutes
- Nombre de joueuses inscrites sur la feuille de match :
  - 8 titulaires dont une gardienne de but.
  - 4 remplaçantes
    - Les joueuses remplacées peuvent revenir sur le terrain
    - Remplacement illimité
- Dimension du terrain : les matchs se jouent sur demi-terrain.
- Dimension des buts : 2 buts de foot réduit (6 m x 2,10 m)
- Toute équipe présentant moins de 5 joueuses sur le terrain est déclarée forfait.
- Un classement général est établi à l'issue de la dernière journée.
- L'équipe classée première au classement général est déclarée championne de sa catégorie.

G- D1 Fare Rata – Foot à 11

- NB : Au vu du nombre insuffisant d'équipe en D1 et D2 Fare Rata, en concertation avec les clubs engagés, la FTF décide de mettre en place un nouveau championnat à partir de janvier 2023.

- **Généralités**
  1. Les équipes de Tahiti et de Moorea participent au championnat D1 Fare rata
  2. Des ententes peuvent être admises entre 2 clubs n'ayant pas assez de joueuses pour présenter une équipe d'un minimum de 11 joueuses
  3. Les joueuses restent licenciées dans leur club d'origine
  4. La liste de 25 joueuses au maximum de chaque équipe doit être déposée à la FTF 15 jours avant le début de la compétition
  5. Un club peut engager 2 équipes (A & B) dans le championnat D1 Fare Rata suivant le nombre de joueuses licenciées
  6. Les joueuses de l'équipe A ne peuvent évoluer en équipe B et inversement au cours du championnat
  7. Une liste peut être complétée à la condition que l'équipe n'a pas atteint le quota de 25 joueuses
  8. Une joueuse peut être prêtée dans une autre équipe à la condition que son équipe d'origine a atteint le quota de 25 joueuses

- Durée du match : 2 périodes de 45 minutes avec une pause de 15 minutes
- Nombre de joueuses sur la feuille de match : 18 dont 11 titulaires et 7 remplaçantes
- Dimension du terrain : les matchs se jouent sur grand terrain.
- Dimension des buts : 2 buts de foot à 11 (7,32 m x 2,44 m)
- Toute équipe présentant moins de 8 joueuses dont une gardienne de but sur le terrain est déclarée forfait.
- Toutes les joueuses remplacées peuvent revenir sur le terrain.

- **Le format**
  - Phase 1 : aller simple
  - Phase 2 : Play Off, Play Down en Aller / Retour
  - Un classement général est établi à l'issue de la dernière journée
  - L'équipe classée à la première place en Play Off est déclarée championne de la D1 Fare Rata de la saison n.

  Le représentant de la Fédération Tahitienne de Football à l'OFC Champions League est qualifié selon les dispositions définies par la Confédération Océanienne de Football.
  Le club représentant la FTF devra reverser 5% de la prime attribuée par l'OFC

Article 14. Lieux de matchs

Catégorie Senior F et U17 F

- ✓ Les matchs sont organisés sur le terrain de l'équipe recevante.
- ✓ En cas d'indisponibilité, l'équipe recevante jouera chez l'adversaire.
- ✓ La FTF se réserve le droit d'organiser toute rencontre sur un autre terrain.

Catégories U9 F, U11F et U14F

- ✓ Les matchs se jouent sur un même terrain sous forme de festival le samedi matin
- ✓ En cas d'indisponibilité du terrain désigné, le festival peut être reprogrammé sur un autre terrain.

Article 15. Récompenses

La FTF offre les récompenses aux équipes :
- Vainqueur des compétitions.

- Vainqueur du prix du Fair Play de la catégorie U17 F et Seniors F.
- Meilleure buteuse de la catégorie U17 F et Seniors F.

Article 16. Challenge Féminin Beach Soccer Seniors F et U17F

- **Le format**
  - Il se déroule sur deux journées sous forme de coupe
  - Les matchs de poules se joueront la première journée et les phases finales la deuxième journée
  - L'équipe la mieux classée est déclarée championne de la coupe challenge Beach soccer de la saison 2023/2024
  - Durée du match : 3 périodes de 12 minutes avec une pause de 3 minutes

- 5 titulaires dont une gardienne de but.
- 6 remplaçantes
  - Les joueuses remplacées peuvent revenir sur le terrain
  - Remplacement illimité

Article 17 Championnat Futsal Séniors F et U17F

- **Le format**
  - Il se déroule en phase aller simple
  - Un classement général est établi à l'issue de la dernière journée
  - L'équipe la mieux classée est déclarée championne du championnat Futsal de la saison n
  - Durée du match : 2 périodes de 20 minutes chrono continu avec une pause de 5 min

Article 18. Récompenses

- La FTF offre les récompenses à l'équipe vainqueur et finaliste des différentes Coupes organisées.

TITRE III. COUPES FEMININES

La Coupe de Polynésie

Article 19. Participation des équipes

Chaque club participant à un championnat à 11 de la saison en cours peut présenter une équipe. La FTF se réserve le droit d'inviter toute équipe de la Polynésie française.

Article 20. Nombre de joueuses

Le nombre maximum de personnes inscrites sur la feuille de match est de 16 joueuses, soit 11 titulaires et 5 remplaçantes.

- Au moins trois joueuses âgées de 15 ans révolus peuvent participer à la Coupe de Polynésie.

Article 21. Remplacement des joueuses

Les remplacements peuvent s'effectuer avec l'accord de l'arbitre pendant toute la durée de la partie quand le ballon est hors du jeu.

Chaque équipe peut effectuer autant de changement qu'elle le souhaite.

Une joueuse remplacée peut revenir en jeu.

Article 22. Format de la compétition

- La compétition se joue sur grand terrain. Les quarts de finales se jouent en aller simple
- L'équipe qui a remporté le match, est qualifiée pour les demies finales.
- En cas d'égalité on procède aux tirs aux buts avec cinq tireurs pour chaque équipe à la fin du temps règlementaire.
- En cas d'égalité persistante, on procède à de nouveaux tirs aux buts. L'équipe qui prend le premier avantage est qualifiée.

Article 23. Durée des matchs

- Les matchs se jouent en deux périodes de 45 minutes avec une pause de 15 minutes au maximum.

Article 24. Les lois du jeu

Les lois du jeu sont celles appliquées au football à 11.

Article 25 : Récompenses

La FTF offre les récompenses à l'équipe vainqueur et finaliste de la Coupe.

La Coupe Fare Rata - U17 F

Article 26. Participation des équipes

Chaque équipe participant au championnat féminin de la saison en cours peut présenter une équipe féminine. La FTF se réserve le droit d'inviter toute équipe féminine de Polynésie française.

Article 27. Nombre de joueuses

Le nombre maximal de joueuses inscrites sur la feuille de match est de 12 joueuses, soit 8 titulaires et 4 remplaçantes.

- Les joueuses de 13 à 16 ans sont autorisées à participer à la Coupe Fare Rata U17F.
- Au maximum, trois joueuses de 13 ans révolus peuvent être surclassées pour la Coupe Fare Rata U17F.

Article 28. Remplacement des joueuses

- Les remplacements peuvent s'effectuer avec l'accord de l'arbitre pendant toute la durée de la partie quand le ballon est hors du jeu.
- Chaque équipe peut effectuer 4 remplacements.
- Une joueuse remplacée ne peut pas revenir sur le terrain de jeu.

Article 29. Format de la compétition

- La compétition se joue sur demi- terrain de football à 11. Les quarts de finales se jouent en aller simple
  - En cas d'égalité, il est procédé aux tirs aux buts à la fin du temps règlementaire.

Article 30. Durée des matchs

- Les matchs se jouent en deux périodes de 40 minutes avec une pause de 15 minutes au maximum.

Article 31. Les lois du jeu

Les lois du jeu sont celles appliquées au football à 8 (Catégorie U13).

Article 32 : Récompenses

La FTF offre les récompenses à l'équipe vainqueur et finaliste de la Coupe.

Article 33. Trophée des Championnes

Le Trophée des Championnes se joue sur un seul match.

1. En cas d'égalité à la fin du temps règlementaire on procédera à une séance de Tirs au But conformément à la procédure précisée dans les Lois du Jeu de l'IFAB.

2. Dans l'hypothèse où l'équipe championne est la même que l'équipe vainqueur de la Coupe de la même saison, c'est le finaliste perdant qui joue le trophée des championnes.

Article 34. Réclamation

- Se référer aux articles **119 et 120** des Règlements Généraux.
- L'examen de la réclamation est assujetti au versement à la FTF de la somme de 10 000 XPF non remboursable.

Le présent règlement a été modifié et approuvé à l'unanimité par le Comité Exécutif dans sa séance du 30 août 2024.

La Secrétaire générale | **Le Président**

F.T.F. Tahiti

Mme Maeva GRAFFE | **M. Henri Thierry ARIIOTIMA**